

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize Juillet,

N°23.03.21

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 7 juillet 2023

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents/ Excusés	

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Amapola VENTRON, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

OBJET :
**MODIFICATION DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°20.06.33:

**TRANSFORMATION
D'UN POSTE D'AGENT
SOCIAL TERRITORIAL
CATÉGORIE C EN
ASSISTANT SOCIO-
EDUCATIF
CATÉGORIE A**

MEMBRES POUVOIRS :
Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ
Corinne LE MEUT à Evelyne LOUIS

Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au comité syndical de créer les postes chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Vu la délibération N°20.06.33 en date du 11 septembre 2020 portant création d'un poste d'agent social territorial catégorie C pour le service prévention de la délinquance,

Considérant la nécessité de faire évoluer le poste, il est proposé de transformer le poste d'agent social territorial catégorie C en assistant socio-éducatif catégorie A.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A.

LE COMITÉ SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la proposition de transformer poste d'agent social territorial catégorie C en assistant socio-éducatif catégorie A, en emploi permanent à temps complet.

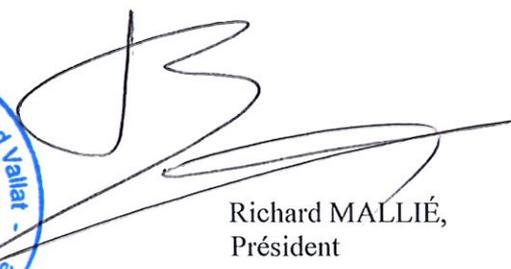
Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en Sous-Préfecture
le et de la
publication le




Richard MALLIÉ,
Président